

Séance du 28 avril 2026

Procès-verbal du conseil municipal

Présents : LE MENN Ronan, BLEUZEN Guénaëlle, Ronan LE PALUD, Sandra NUNEZ, Vincent SALIOU, Chantal PENNARUN, Christophe PENANEACH, Sophie SALIOU, Sandrine HELOU, Benoît CORNEC, Aude LE CORRE (jusqu'à la délibération n°20 inclus), Jean-Luc PETILLON, Pauline HENAFF, Julien CARPENTIER, Denis LE GUILLOU

Excusés : Aude LE CORRE a donné pouvoir à Vincent SALIOU (à partir de la délibération n°21)

Absent :

Madame Pauline HENAFF a été nommée secrétaire.

Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω

DÉLIBÉRATION N° 18 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Pour rappel, les taux d'imposition votés en 2025 étaient les suivants :

- Taxe d'habitation : 15.20 % ;
- Taxe sur le foncier bâti : 33.13 % ;
- Taxe sur le foncier non bâti : 43.31 %.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la majorité, 9 voix pour, 3 contres et 3 abstentions d'adopter les taux suivants pour l'année 2026 :

- Taxe d'habitation : 15.66 % ;
- Taxe sur le foncier bâti : 34.13 % ;
- Taxe sur le foncier non bâti : 44.62 %.

DÉLIBÉRATION N° 19 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025

Le compte financier unique 2025 du budget principal de la commune ayant été présenté lors du Conseil municipal du 12 mars 2026,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement cumulé : 398 295.76 €
- Déficit d'investissement cumulé : 189 811.57 €
- Solde négatif des RAR 2025 : 27 925.85 €

- Soit un besoin d'investissement de : 217 737.42 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité que l'excédent de fonctionnement 2025 soit affecté comme suit :

- Section d'investissement : 217 737.42 €
- Section de fonctionnement : 180 558.34 €

DÉLIBÉRATION N° 20 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – BUDGET PRIMITIF 2026

Après examen en Commission des Finances le 27 avril 2026,

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de budget primitif 2026 pour le budget principal de la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le projet de budget primitif 2026 excédentaire en fonctionnement et équilibré en investissement pour les montants suivants :

BP 2026	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	903 825.23 €	1 083 934.85 €	+ 180 159.62 €
Section d'investissement	678 109.42 €	678 109.42 €	0.00 €

Conformément à la réglementation, l'excédent de fonctionnement de 180 159.62 €, ainsi prévu en 2026, reste inférieur à l'excédent de fonctionnement reporté à l'issue de l'exercice 2025 qui était de 180 558.34 €.

DÉLIBÉRATION N° 21 : BUDGET ANNEXE DE LOTISSEMENT LES TERRASSES DU STEÏR – BUDGET PRIMITIF 2026

Il est proposé d'inscrire en dépenses réelles dans ce budget 10 000 € de frais d'études et aucuns travaux pour l'année 2026.

A ces 10 000 € s'ajoutent dans le budget des opérations d'ordre : reports de résultats antérieurs et opérations de stock.

Le projet de budget primitif 2026 pour le budget annexe de lotissement Les terrasses du Steïr ayant été présenté au conseil municipal ;

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le projet de budget primitif 2026 équilibré en dépenses et en recettes pour les montants suivants :

Section de fonctionnement	Section d'investissement
199 930.01 €	229 860.02 €

**DÉLIBÉRATION N° 22 : CONSITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES
(AJOUT DE LA CCID)**

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de finaliser la composition des commissions communales entamée lors de la précédente réunion.

Une seule candidature ayant été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, les nominations ont pris effet immédiatement et il en a été donné lecture par le Maire.

La composition des commissions municipales s'établit comme suit :

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :

- Ronan LE MENN, membre de droit
- Guénaëlle BLEUZEN
- Ronan LE PALUD
- Sandra NUNEZ
- Chantal PENNARUN
- Sophie SALIOU
- Denis LE GUILLOU
- Jean-Luc PETILLON
- Julien CARPENTIER
- Alexandra LEOST
- Sébastien BLAISE
- Bernard TANGUY
- Monique MARCHADOUR
- Fabienne LAGADEC
- Christelle BOETE
- Alain LE QUELLEC
- Halima MOKHTARI
- Jérôme PHILIPPE
- Sylvain LE GOFF
- Cécile BARAER
- Isabelle RICHARD
- Kristell LE MAOUT
- Monique LE BOT
- Alexandre LE GRAND

COMMISSION FINANCES ET PERSONNEL COMMUNAL

- Ronan LE MENN
- Guénaëlle BLEUZEN
- Ronan LE PALUD
- Sandra NUNEZ
- Vincent SALIOU
- Chantal PENNARUN
- Christophe PENNANEACH
- Sophie SALIOU
- Julien CARPENTIER

COMMISSION TRAVAUX ET VOIRIE

- Ronan LE MENN
- Ronan LE PALUD
- Sandra NUNEZ
- Vincent SALIOU
- Christophe PENNANEACH
- Jean-Luc PETILLON
- Pauline HENAFF
- Julien CARPENTIER

COMMISSION URBANISME ET AMENAGEMENT

- Ronan LE MENN
- Ronan LE PALUD
- Sandra NUNEZ
- Vincent SALIOU
- Christophe PENNANEACH
- Denis LE GUILLOU
- Sandrine HELOU
- Benoît CORNEC
- Julien CARPENTIER

COMMISSION VIE LOCALE

- Ronan LE MENN
- Guénaëlle BLEUZEN
- Sandra NUNEZ
- Sophie SALIOU
- Sandrine HELOU
- Denis LE GUILLOU
- Benoît CORNEC

COMMISSION CULTURE, VIE ASSOCIATIVE ET VIE SCOLAIRE

- Ronan LE MENN
- Guénaëlle BLEUZEN

- Sandra NUNEZ
- Chantal PENNARUN
- Sophie SALIOU
- Sandrine HELOU
- Benoît CORNEC
- Aude LE CORRE

COMMISSION COMMUNICATION ET NUMERIQUE

- Ronan LE MENN
- Sandra NUNEZ
- Sophie SALIOU
- Denis LE GUILLOU
- Benoît CORNEC
- Aude LE CORRE
-

DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE

- Ronan LE MENN
- Ronan LE PALUD
- Sandra NUNEZ
- Denis LE GUILLOU
- Chantal PENNARUN
- Sandrine HELOU
- Benoît CORNEC
- Julien CARPENTIER

DÉLIBÉRATION N° 23 : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE FINISTÈRE INGÉNIERIE ASSISTANCE (FIA)

FIA propose aux collectivités un appui technique et méthodologique dans la conduite de leurs projets relevant des thématiques suivantes :

- déplacements et usages de l'espace et de l'habitat ;
- bâtiments et équipements ;
- dynamisation des centre-bourgs ;
- eau et assainissement.

L'intervention de FIA s'effectue en phase pré-opérationnelle, dès le lancement d'une réflexion autour d'un projet, et permet au maître d'ouvrage de bénéficier d'un accompagnement pour :

- vérifier l'opportunité et la faisabilité de son projet ;
- mettre en cohérence le projet avec son environnement et le contexte local ;
- définir et préciser sa commande d'une opération ou d'une démarche globale ;
- identifier les sources de financement possibles du projet.

La commune de Quéménéven est déjà adhérente et elle est représentée à l'assemblée générale par le Maire, qui dispose d'un droit de vote, ou son représentant, qui ne dispose du droit de vote qu'à condition d'avoir été désigné par délibération de la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de désigner Monsieur Ronan LE PALUD pour représenter, en cas d'absence du Maire, la commune de Quéménéven à l'assemblée générale de Finistère Ingénierie Assistance.

DÉLIBÉRATION N° 24 : AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE SERVICE COMMUN « DCSI » - INFORMATISATION BIBLIOTHÈQUE DE QUÉMÉNÉVEN

Le 13 mai 2025, le conseil municipal de Quéménéven a approuvé une première étape d'intégration de la bibliothèque municipale dans le réseau des médiathèques de QBO.

Le 18 décembre 2025, le conseil communautaire de QBO a décidé d'informatiser sans contrepartie financière les médiathèques de Langolen, Landudal, Landrévarzec et Quéménéven.

Cette décision entraîne une modification des dispositions de la convention de service commun DCSI (Direction des Services Communs d'Information).

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver l'informatisation de la bibliothèque municipale sans contrepartie financière dans le cadre de la mutualisation avec QBO ;
- d'approuver la signature par le Maire de l'avenant n°1 à la convention de service commun DCSI afin de permettre cette informatisation.

Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω

La séance du 28 avril 2026 comprend les délibérations suivantes :

- Vote des taux d'imposition 2026
- Budget principal – Affectation des résultats 2026
- Budget principal – Budget primitif 2026
- Budget de lotissement Les Terrasses du Steir – Budget primitif 2026
- Constitution des commissions communales (ajout de la CCID)
- Désignation d'un représentant de la commune à l'assemblée générale de FIA
- Avenant n°1 à la convention de service commune DCSI - Informatisation de la bibliothèque de Quéménéven
- Information : Commission de contrôle des listes électorales
- Questions diverses